

LA VIOLENCE ROUTIERE : PRIORITE DE SANTE PUBLIQUE ?

Au moment où s'achève, chez nous, la 82^{ème} édition du Salon de l'Auto, en France, le gouvernement Raffarin dans son ensemble a décidé de s'attaquer au problème de la sécurité routière. Aux côtés des traditionnels ministres des Transports de l'Intérieur ou du Garde des Sceaux, on retrouve ainsi dans un groupe d'action constitué sur le sujet, les ministres de l'Education ou de la Santé. C'est que, chez nos voisins français, comme du reste dans l'ensemble des pays européens, les accidents de la route représentent un coût important pour la collectivité, tant au niveau humain (8160 morts et 153.945 blessés en 2001) qu'économique (près de 30 milliards d'euros d'après une estimation du Commissariat au Plan).

Objectifs

L'approche envisagée par les politiques français est radicalement différente de ce que nous connaissons jusqu'ici. Depuis de nombreuses années en effet, c'est d'abord une sensibilisation à la sécurité routière qui avait prévalu. Aujourd'hui, très clairement, le gouvernement français veut mener une chasse à la violence routière qui se base sur un système répressif renforcé. Chez nous, depuis quelques temps déjà, cette forme de *tolérance zéro* est de mise, notamment en ce qui concerne la conduite sous l'influence de l'alcool ou encore les contrôles renforcés sur la vitesse.

Une répression accrue semble dans les deux domaines précités

donner des résultats encourageants. Pour le docteur Omar Brix, Médecin conseil des Mutuelles de France, elle ne pourra pourtant réformer seule les comportements agressifs des conducteurs. *« La répression débouche sur des résultats chiffrés, mais pas sur des changements de comportements dans la durée. (...) Si on mobilise par la peur, on obtient des résultats immédiats et des citoyens soumis, c'est-à-dire potentiellement insoumis et imprévisibles quand se relâche la pression (...) La sécurité routière est une affaire qui concerne tout le monde. Plus les partenaires seront nombreux autour de la table (ministères, institutions, associations, organisations syndicales, familiales, citoyens..., plus on confronte les points de vue, plus on éduque, plus on débouche sur des politiques qui sont le fruit de la négociation, des compromis. »*

Parallèlement au travail des pouvoirs publics quant à une répression accrue, il existe donc plus que jamais un besoin de dialogue entre tous les acteurs du secteur, y compris ceux qui ont un discours ou des actions parfois ambigus. C'est le cas notamment de l'industrie automobile, qui multiplie les systèmes de sécurité passive (châssis déformants, airbags, barres de protection latérales, systèmes anti-encastrement), et active (systèmes d'assistance à la conduite : ABS, EBD, ESP) mais qui, dans le même temps, ne cesse d'accroître la puissance de ces mêmes véhicules, leur permettant ainsi d'atteindre des vitesses qui en font de véritables armes et nous renvoient à la notion de violence routière.

Données chiffrées

En France en 2001, ce sont de nouveau les jeunes qui ont payé le plus lourd tribut aux accidents de la route. Ils sont 2077 entre 15 et 24 ans à avoir succombé sur la route, ce qui en fait la principale cause de mortalité chez les jeunes. 34 % étaient des motocyclistes, pour 31% d'automobilistes et 20,7 % de piétons. La consommation d'alcool et l'absence de port de la ceinture sont des facteurs aggravants, principalement chez les jeunes de nouveau.

En Belgique, on constate une régression du nombre d'accidents avec tués et blessés en 2001 (47.444 contre 51.601 en 1999), mais paradoxalement une augmentation du nombre de tués (1486 pour 1397 en 1999). Nous figurons parmi les mauvais élèves européens pour ce qui est du nombre de tués par millions d'habitants (143,6 pour 59,9 au Royaume-Uni par exemple).

Pour en savoir plus

Les chiffres français pour 2001, des analyses et l'interview du docteur Brix sont disponibles sur le site des Mutuelles de France : www.mutuelles-de-france.fr/mutuel/route.htm. Les données belges sont quant à elles analysées sur le site de l'Union professionnelle des entreprises d'assurance : www.upea.be/stat/ Brochures, dossiers et affiches sur le sujet sont également disponibles au centre de ressources d'Educa-Santé.

Infos : EDUCA-SANTE, tél. 071.30.14.48, fax : 071.31.82.11
E.mail doc@educasante.org
URL : www.educasante.org

LUTTE CONTRE LE DOPAGE : UN OUTIL AU SERVICE DE LA PROMOTION DE LA PRATIQUE SPORTIVE

Le dopage n'est pas un problème nouveau. Depuis 1965, la Belgique s'est dotée d'une loi réprimant pénalement le dopage dans les compétitions sportives. Mais en 2001, un décret nouveau de la Communauté française a tenté d'adapter les procédures de contrôle, le champ d'application et la philosophie générale de la loi aux pratiques modernes de dopage.

Philosophie

Comme l'explique Michel Demarteau, vice-président de la Commission francophone de promotion de la santé dans la pratique du sport, l'urgence en 2001 était de s'adapter à la réglementation internationale en matière de dopage : « *Mais le législateur a voulu aller plus loin et proposer un cadre légal en matière de prévention et de promotion de la pratique sportive.* »

Les risques

Si nous avons tous en mémoire les images des décès récents de plusieurs sportifs de haut niveau, il faut malheureusement constater qu'aujourd'hui, la recherche de performances de plus en plus élevées à travers des pratiques ou des prises de substances interdites touche de nombreux sportifs, notamment des amateurs. Dans les salles de fitness, à l'entraînement, lors de jogging populaires, voire dans les compétitions de jeunes, la lutte constante pour la victoire pousse certains à dépasser leurs limites physiques. Outre la prise de pro-

duits pharmaceutiques dont les effets à doses massives, répétées ou à long terme sont encore très mal connus, c'est donc bien le dépassement, non pas de soi, mais des possibilités physiques de son propre corps qui peuvent entraîner des lésions graves. Au mieux, ce sont les muscles, les articulations, les ligaments qui déclareront forfait, au pire, c'est le cœur qui ne parviendra pas à assumer le rythme auquel il est contraint.

Les actions

Les mesures prises par la Communauté française sont de plusieurs types et s'articulent autour des trois axes prévus par le décret. Au niveau de la lutte contre le dopage, ce sont les contrôles qui sont bien sûr les plus visibles : « *L'an dernier, les cinq médecins de la cellule ont réalisé quelque 730 contrôles* explique le docteur Anne Daloz, coordinatrice de la cellule dopage. *Et nous comptons bien doubler ce chiffre cette année.* » Des contrôles réalisés n'importe où, n'importe quand, dans plus de 34 disciplines sportives différentes, au niveau provincial, régional ou national, par des officiers de police judiciaire médecins, ou accompagnés d'un médecin. « *Nous avons enregistré jusqu'ici une cinquantaine de cas positifs. Mais tous n'ont pas fait l'objet d'un procès verbal, car certains relevaient d'un usage thérapeutique des substances illicites.* En matière de promotion de la santé, des campagnes visant à promouvoir l'activité physique et sportive ont largement été diffusées ces derniers mois. Enfin, en matière de prévention, un travail de fond a été initié avec les fédérations spor-

tives. Un état des lieux a été dressé et des adaptations seront imposées dans les règlements de chacune d'entre-elles. Catégories d'âges, conditions de pratique, information minimale en matière de respect des impératifs de santé, encadrement sanitaire des jeunes sportifs, missions et responsabilité des commissions médicales, sanctions administratives et disciplinaires à l'encontre des sportifs ou de leur entourage en cas de dopage devront ainsi être clairement mentionnés. Une sorte de code de bonne conduite sportive sera également rédigé, reprenant les principaux conseils en matière d'entraînement, de nutrition, d'équipement et de pratique générale du sport, afin que celui-ci reste un adjuvant pour la santé. Enfin, un projet de « carnet du sportif » est à l'étude, qui suivrait chaque pratiquant tout au long de sa carrière et reprendrait ainsi son parcours physique, mais également les incidents et accidents dont il aurait été victime.

Détails pratiques

Une brochure ainsi qu'un cd-rom ont été édités par la Communauté française. Ils reprennent la philosophie du décret et les procédures. Un site Internet a également été mis sur pieds pour l'occasion : www.dopage.be

Enfin, pour connaître la liste complète et actualisée des produits dopants, consultez :

www.wada-ama.org Δ

Infos complémentaires :

EDUCA-SANTÉ

Tél. : 071.30.14.48

Fax : 071.31.82.11

E-mail : doc@educasante.org

Web : www.educasante.org

LA RUE POUR TOUS : UN NOUVEAU CODE

A quelques jours d'une journée mondiale de la santé dédiée aux accidents de la route, nous devons nous attarder sur les changements intervenus chez nous au 1^{er} janvier dernier. Et après avoir traité de la criminalisation des comportements dangereux et du renforcement des mesures répressives à l'encontre des automobilistes, examinons aujourd'hui les changements intervenus au niveau des usagers faibles, confrontés depuis janvier dernier à un nouveau *Code de la rue*.

Philosophie

En élargissant le champ d'application de la réglementation à l'usage de la voie publique, le législateur a voulu montrer que celle-ci n'était plus vouée exclusivement à la fonction de circulation, mais que chacun devrait y trouver sa place, et plus spécifiquement les plus vulnérables. Il introduit également une série de nouvelles définitions, qui correspondent aux évolutions récentes en matière d'aménagement de la voirie. Enfin, si le principe de prudence de l'usager le plus fort par rapport au plus faible est inscrit dans la loi, le comportement de ces usagers faibles est lui aussi dorénavant codifié.

Les risques

Les dernières statistiques disponibles (soit celles de l'INS pour 2001) montrent une diminution constante du nombre d'accidents avec tués et blessés depuis 1999. Paradoxalement, le nombre de tués est quant à lui en augmentation. Et les usagers faibles payent évidemment un lourd tribut à la route. Les piétons restent

les plus fortement touchés, devant les motards qui devancent depuis peu les cyclistes et les cyclomotoristes. Enfin, on constate une hausse sensible des accidents mortels à l'intérieur des agglomérations.

Quoi de neuf ?

Le nouveau code de la rue fait entrer dans la loi une série de concepts nouveaux. Signalisation, apparition de la notion de zone de rencontre (aménagement spécifique pour zone d'activités commerciales, touristiques, scolaire...), le trottoir traversant (aménagement urbanistique prévoyant une continuité du trottoir et l'interruption de la chaussée), le coussin, le sens unique limité (donc accessible aux cyclistes)... Certaines mesures ont été précisées en matière de circulation locale ou d'attitude à adopter en présence de véhicules sur rails. Enfin, les chemins agricoles sont désormais réservés exclusivement aux engins agricoles, aux piétons, cyclistes et cavaliers.

Le code s'adresse également aux usagers eux-mêmes. Il adresse ses recommandations aux automobilistes, bien sûr, mais aussi aux piétons et aux cyclistes, précisant même la façon dont ils doivent se comporter en groupes. Enfin, le code s'est penché sur les nouveaux moyens de déplacement que sont les rollers ou les trottinettes. Et là, il y a du changement. Ainsi, les moins de 16 ans ne peuvent désormais se déplacer en rollers ou sur une trottinette que sur les trottoirs, accotements praticables, piste cyclable dans les zones résidentielles ou de rencontre, sur les chemins réservés aux piétons et aux cyclistes, dans les zones piétonnes et les rues réservées au

jeu. En dehors de ces exceptions, la voie publique leur est interdite. Au-delà de 16 ans, le patineur et l'amateur de trottinette devront circuler sur la piste cyclable, et en l'absence de celle-ci, sur le bord droit de la chaussée dans les zones 30 en agglomération, sur le bord droit de la chaussée ou sur le trottoir ou l'accotement en agglomération là où la vitesse est limitée à 50 km/h. Si la vitesse autorisée est supérieure à 50 km/h, ces usagers devront impérativement emprunter le trottoir ou l'accotement en agglomération. A l'extérieur de celle-ci, ils pourront circuler sur le bord droit de la chaussée. Utilisateurs de rollers et de trottinettes sont invités à modérer leur vitesse afin de ne pas mettre en danger les autres usagers, et surtout les piétons. Dans l'obscurité ou en cas de mauvaises conditions climatiques, ils devront être équipés d'une lumière blanche à l'avant et rouge à l'arrière sur les pistes cyclables, et d'une veste de sécurité rétro-réfléchissante s'ils empruntent la chaussée.

Détails pratiques

Une brochure explicative du nouveau code de la rue a été réalisée par le Service public fédéral Mobilité et Transports, avec le concours de l'Institut belge pour la sécurité routière (IBSR). Elle reprend l'ensemble des nouvelles dispositions du code, richement illustrées et agrémentées d'exemples concrets.

Infos complémentaires :

EDUCA-SANTÉ

Tél. : 071.30.14.48

Fax : 071.31.82.11

E-mail : doc@educasante.org

Web : www.educasante.org

UN SECOND SOUFFLE POUR LA CAMPAGNE GLOBALE DE PREVENTION DE LA VIOLENCE

Une politique intégrée de prévention des accidents et risques et de promotion de la santé se doit aujourd'hui plus que jamais d'intégrer la notion de prévention des violences interpersonnelles. Les bases d'une nouvelle campagne ont été jetées lors d'un congrès en janvier dernier, et une alliance mondiale pour la prévention des violences interpersonnelles est en train de se constituer, au sein de laquelle la Belgique pourrait jouer une part active.

La situation chez nous

Dans l'enquête de santé réalisée en 2001 par l'Institut scientifique de la santé publique, il ressort que 15% de la population belge âgée de 15 ans ou plus déclare avoir été victime d'actes de violence de tous genres au cours des douze mois précédents l'enquête. Les hommes sont globalement plus nombreux à se déclarer victimes d'actes de violence. De même la violence est significativement liée à l'âge. Elle est plus fréquemment rencontrée par les jeunes de 15 à 24 ans, puis observe un pallier de 25 à 44 ans, avant de baisser chez les aînés. La violence serait plus fréquente dans les centres urbains, et significativement à Bruxelles, qui devance la Wallonie et la Flandre en matière d'agressions. Par violence, l'enquête entendait violence verbale, violence physique, vols et cambriolages. Si l'on s'attarde sur les deux premières catégories, on constate que les cas de violence verbale sont de loin les plus nombreux (74%). Cette forme de violence (insultes, menaces) s'exerce

principalement à l'école ou au travail (44%) plutôt qu'à domicile (26% des cas en global, mais 37% pour les femmes !). Elle touche plutôt des victimes issues de milieux plus instruits et s'exerce de manière plus marquée en Wallonie qu'ailleurs dans le pays. La violence physique quant à elle s'exerce autant à domicile (34% des cas globaux, mais 48% des femmes !), qu'à l'école ou au travail qu'à l'école ou au travail (34% en global, mais 24% chez les femmes). Elle est plus fréquente dans les milieux moins instruits.

Echanges d'expériences

Au cours de la séance de lancement de la campagne mondiale pour la prévention de la violence, en janvier dernier à Genève, certains pays ont été invités à exposer les actions entreprises depuis la sortie du rapport mondial sur la violence et la santé. Ce fut le cas du Costa Rica, de la Jordanie, du Mozambique, de la République de Macédoine et... de la Belgique. Les responsables de l'OMS ont par ailleurs été très touchés que le thème de la violence interpersonnelle se trouve au centre du discours de Nouvel An du Roi Albert II. Le chef de cabinet de Rudy Demotte, ministre fédéral de la Santé, a évoqué les données récoltées en Belgique ainsi que les mesures prises pour lutter contre ces divers phénomènes. Une lutte qui constitue une priorité pour le gouvernement qui consacrera un Conseil des ministres à cette problématique. La Belgique supporte par ailleurs les initiatives prises au Mozambique dans le même sens et s'est positionnée comme partenaire actif de l'alliance mondiale pour la prévention des vio-

lences interpersonnelles qui ne compte, pour l'heure, à côté d'organisations privées en Californie, aux USA et en Afrique du Sud, que les gouvernements de Belgique, du Canada, d'Allemagne et de Jamaïque.

Dans les prochains mois

L'Organisation mondiale de la santé a publié ces derniers mois une série d'ouvrages qui viennent en soutien de la campagne mondiale. On citera *WHO guidelines for medico-legal care for victims of sexual violence*; *Handbook for the documentation of interpersonnal violence prevention programmes* ou encore le très intéressant *Teach-VIP* véritable outil pour l'enseignement des bases de santé publique en matière de prévention de la violence. D'autres publications sont également planifiées pour les prochains mois, avec notamment un rapport sur la dimension économique de la violence interpersonnelle. Le prochain grand événement dans le domaine aura lieu du 6 au 9 juin prochain à Vienne en Autriche avec la 7^{ème} conférence mondiale sur la prévention des accidents et la promotion de la santé. Δ

Pour en savoir plus

Des renseignements complémentaires sur la campagne sont disponibles sur le site de l'O.M.S.: http://www.who.int/health_topics/violence/fr/ Pour la situation belge, se référer au site du Ministère fédéral de la Santé : <http://www.health.fgov.be>

Infos : EDUCASANTÉ

Tél. : 071.30.14.48

Fax : 071.31.82.11

E-mail : doc@educasante.org

Web : www.educasante.org

Appel à la mobilisation de l'OMS pour la sécurité routière

Lors de sa cinquante-septième assemblée, qui s'est tenue du 22 au 25 mai dernier, l'Organisation Mondiale de la Santé a adopté une série de résolutions concernant le renforcement des politiques en matière de sécurité routière. Un sujet qui prend de plus en plus d'ampleur au sein des politiques de prévention de l'organisation mondiale, à tel point qu'elle lui avait dédié sa journée mondiale d'avril dernier.

La situation

Dans les attendus de ses résolutions, l'OMS, qui a été chargée par l'Organisation des Nations Unies de coordonner la lutte contre l'insécurité routière, reconnaît que « *les accidents de la circulation constituent un problème de santé publique majeur mais négligé, qui a de lourdes conséquences en termes de mortalité et de morbidité et entraîne des coûts sociaux et économiques considérables, et qu'en l'absence de mesures d'urgence la situation pourrait s'aggraver* ».

Un constat alarmant qui se base sur l'analyse d'un rapport récent sur la sécurité routière et la santé. On estime en effet qu'en 2002, les accidents de la route ont fait 1,18 millions de morts et entre 20 et 50 millions de blessés à travers le monde. Si les tendances se confirment, ces chiffres pourraient augmenter de 60% d'ici 2020, faisant des accidents de la route la troisième cause de la charge de morbidité

dans le monde (maladie et incapacités) bien avant les guerres, la tuberculose ou le SIDA...

La mobilisation importante rencontrée lors de la dernière Journée mondiale de la santé, qui avait pour thème la sécurité routière, est la preuve de la prise de conscience de cet important problème de santé publique, dans de nombreux pays dont les nôtres.

Collaboration et stratégie globale

L'OMS appelle d'ailleurs les états et la société civile à collaborer avec le secteur de la santé dans la résolution de cette problématique éminemment plurisectorielle. « *Collecte de données, recherche sur les facteurs de risque, application et évaluation des interventions visant à réduire les accidents de la circulation, fourniture de soins pré-hospitaliers et de soins de traumatologie aux victimes et appui à leur santé mentale, et sensibilisation à la prévention des accidents de la circulation...* » sont autant de tâches auxquelles il faudra s'astreindre à court terme.

Dans ses recommandations aux Etats, l'OMS énumère une série de points dont beaucoup sont déjà rencontrés dans nos pays. On pointera néanmoins une recommandation concernant une adéquation entre les moyens alloués aux actions de promotion de la sécurité routière et le coût réel des accidents sur l'économie du pays. Ou encore cette demande de faciliter la collaboration plurisectorielle entre les différents ministères et secteurs, y compris avec les entreprises de transport privées, les commu-

nautés et la société civile. On notera également la demande de l'OMS de renforcer les services d'urgence et de réadaptation ou enfin de sensibiliser davantage l'opinion aux facteurs de risque, notamment aux effets d'une consommation excessive d'alcool, de médicaments psychoactifs et de l'utilisation d'un téléphone portable au volant... Autant de revendications qui ont encore parfois une place trop marginale dans les plans de sécurité routière de nos Etats.

Et si, aujourd'hui, ce sont les pays fortement développés qui paient le plus lourd tribut aux accidents de la route, ce sont demain les pays du Sud qui seront les plus durement touchés. Il faudra alors être capable d'adapter les plans nationaux qui voient le jour un peu partout en Europe, aux réalités des pays du Sud parfois fort éloignées de la situation rencontrée chez nous.

Détails pratiques

Le sujet est très largement abordé sur le site Internet de l'Organisation mondiale de la Santé : www.who.int. Vous pouvez par ailleurs y télécharger en format PDF le texte complet et en français la résolution de l'OMS concernant la sécurité routière. Δ

Infos complémentaires :

EDUCA-SANTÉ
Tél. : 071.30.14.48
Fax : 071.31.82.11
E-mail : doc@educasante.org
Web : www.educasante.org

PESTICIDES: ATTENTION DANGER !

Limités auparavant à la défense des grandes cultures vivrières, les pesticides sont aujourd'hui omniprésents dans notre vie quotidienne. Dans le jardin des particuliers, à travers des produits contre les limaces et autres pucerons, mais également dans notre intérieur avec les diffuseurs de produits anti-moustiques, anti-mouches, anti-poux... Les pesticides sont les seules substances chimiques qui sont, à la fois, tout spécialement développées pour tuer la vie d'organismes et délibérément dispersées dans l'environnement. Comment s'imaginer, qu'à terme, agissant en combinaison entre eux et/ou avec d'autres substances chimiques qui polluent notre environnement, ils puissent être inoffensifs pour l'homme ? De nombreuses associations tirent aujourd'hui la sonnette d'alarme.

Philosophie

L'optique de bon nombre de ces associations aujourd'hui, est non seulement d'attirer l'attention du grand public sur les dangers des pesticides sur la santé humaine, mais également de proposer des solutions alternatives pour lutter contre ce qui, face à une menace de cancer ou de stérilité masculine par exemple, peut apparaître comme de simples désagréments.

Les risques

Les analyses permettent aujourd'hui de retrouver des traces de pesticides à peu près partout dans notre environnement : dans

les eaux souterraines, de pluie, dans la neige, dans les sols et l'air, dans les aliments, dans nos réserves en eau potable et dans l'eau du robinet. Certains pesticides s'accumulent au niveau des sols, des plantes et des animaux. La persistance de ces substances, liée à leur toxicité et à leur usage à l'échelle mondiale en fait de véritables bombes à retardement.

Les études réalisées sur les pollutions intérieures, révèlent les effets catastrophiques de l'usage domestique de pesticides sur la santé des personnes âgées et surtout les enfants, qui marchent à quatre pattes et portent tout à la bouche. Plus de 3 millions d'intoxications aiguës, dont 200.000 décès, seraient dus annuellement à l'usage de pesticides. De nombreuses maladies chroniques (cancer, perturbations de l'immunité, du système hormonal, de la reproduction...) auraient également la même cause. Et nous ne parlons même pas ici de l'utilisation à grande échelle des pesticides par les multinationales dans les plantations du tiers-monde, au mépris des règles les plus élémentaires de sécurité des travailleurs. Et tout cela souvent en vain, les ravageurs de plantations développant une sorte d'immunité à ces produits...un miracle de la nature.

Les actions

Plusieurs associations ont été créées ou sont en train de voir le jour afin de mener des actions face à ce problème. Citons ainsi le Pesticides Action Network Belgium (PAN) ou encore le Manifeste pour une législation efficace sur les substances chi-

miques, qui sera lancé le 14 décembre prochain par quatre fédérations belges de protection de l'environnement et quatorze associations actives dans le domaine. Ce manifeste tentera de réactiver l'adoption de la directive européenne *Reach* qui doit légiférer en la matière.

Outre ce travail de lobbying, les associations membres posent des questions judicieuses (les matériaux de ma maison ont-ils été traités en usine, dois-je vraiment les traiter ? Les araignées et autres herbes sont-elles vraiment nuisibles ?) Elles proposent par ailleurs des solutions simples de substitution (les larves de coccinelles se gavent de pucerons, une orange piquée de clous de girofle éloigne les mites,...)

Détails pratiques

PAN Belgium propose deux brochures fort bien documentées, l'une plus générale, l'autre ciblant l'exposition des enfants aux pesticides. Espace-Environnement propose également une brochure (série La Santé et l'Habitat, Fiche d'information n°2 de juin 2003, ainsi qu'un site Internet très complet :

www.pesticides.be

Enfin, une étude scientifique sur l'exposition des enfants aux pesticides a été publiée dans la revue *Environmental Health Perspectives* de juin 2000. Δ

Infos complémentaires :

EDUCA-SANTÉ

Tél. : 071.30.14.88

Fax : 071.31.82.11

E-mail : doc@educasante.org

Web : www.educasante.org

40 ans de lutte contre l'intoxication et les empoisonnements

Le Centre Antipoisons fête cette année son quarantième anniversaire. Officiellement créé par le docteur Monique Govaerts en 1963, il reçut son premier appel le 25 février 1964. Depuis, c'est près d'un million et demi de personnes à la recherche d'informations ou de secours qui appelé le 070/245.245.

Philosophie

C'est sur les modèles des centres américains que s'est constitué le Centre Antipoisons en Belgique au départ de la volonté de plusieurs jeunes médecins. Mais si l'industrie pharmaceutique, puis l'industrie chimique n'avaient pas joué le jeu, le succès du centre aurait été moindre. Ces deux fédérations ont en effet incité leurs membres à communiquer au centre les formules de l'ensemble de leurs produits, afin d'y trouver un remède en cas d'exposition. Ce sont donc rapidement 3000 fiches de produits qui ont constitué le fichier du Centre Antipoisons. La gestion de cette documentation sur les toxiques fait partie des missions du centre, tout comme la permanence médicale d'information toxicologique en urgence, la facilitation de l'accès aux antidotes et autres médicaments spécifiques, l'enregistrement des préparations dangereuses et des cosmétiques mis sur le marché en Belgique, une mission de toxicovigilance ou la réalisation d'un registre des intoxications au monoxyde de carbone.

Risques

Le Centre Antipoisons a réalisé un intéressant travail de statisti-

ques. C'est ainsi que l'on sait aujourd'hui que trois quart des appels reçus proviennent de particuliers, que huit fois sur dix il s'agit d'un appel en urgence et que celui-ci concerne pour moitié des enfants, avec un groupe à risque chez des moins de quatre ans. En ce qui concerne les produits incriminés, les appels les plus fréquents concernent des produits d'usage courant comme les médicaments et les produits ménagers. Les appels les plus fréquents ne sont pas les plus graves. Ainsi, un jeune enfant avale rarement des quantités importantes de produit. Il existe néanmoins des produits d'usage courant dangereux en petite quantité. On notera les produits caustiques qui provoquent des brûlures en cas de projection dans l'œil ou sur la peau et des lésions internes s'ils sont avalés. L'étiquette de ces produits porte un symbole de danger noir sur fond orange, représentant deux éprouvettes d'où s'écoule un liquide endommageant une surface de travail et une main. Ces symboles doivent immédiatement attirer notre attention, mais sont encore largement méconnus du grand public. Attention aussi aux distillats de pétrole. Si ces produits pénètrent dans les poumons, ils peuvent provoquer une pneumonie chimique. On trouve ces dérivés pétroliers dans les allume feux, huile pour lampe, vernis, peintures, white spirit, essence... Enfin, le méthanol et l'éthylène glycol, présents notamment dans les produits antigel, sont redoutables eux aussi. A noter encore que la plupart des appels concernent des accidents et que les tentatives de suicide représentent 11% des ap-

pels. La curiosité du jeune enfant liée à l'accessibilité de produits dangereux est génératrice d'accidents. Chez l'adulte, c'est l'erreur de manipulation qui est souvent à l'origine des appels. Enfin, rappelons que beaucoup d'accidents sont heureusement bénins. 40% nécessitent une intervention médicale : 24% sont renvoyés à un médecin et 16% sont orientés vers l'hôpital.

Quoi de neuf

Le Centre Antipoisons a profité des célébrations de son quarantième anniversaire pour rappeler que les intoxications au monoxyde de carbone étaient la première cause de mort toxique accidentelle en Belgique. En 2001, le CO a provoqué 890 accidents et fait 1715 victimes. Le Centre Antipoisons a encore rappelé que les intoxications se produisaient surtout durant l'hiver et une fois sur deux dans la salle de bain. Les chauffe eaux défectueux sont à l'origine de près d'un accident sur deux. La majorité des victimes a moins de 30 ans. Les conseils d'usage en matière de ventilation et d'utilisation des appareils de chauffage ont encore été rappelés. Δ

Détails pratiques

Outre le numéro d'urgence 070/245.245 où vous pouvez joindre un médecin 7 jours /7 et 24 h/ sur 24, le Centre Antipoisons édite une série de brochures utiles au grand public comme aux professionnels. Ces brochures sont disponibles auprès du centre lui-même, ou via EDUCA-SANTÉ

Tél. : 071.30.14.88

Fax : 071.31.82.11

E-mail : doc@educasante.org

Web : www.educasante.org

Fêtes de fin d'année : période de tous les dangers

Ça y est, les derniers jours de l'année égrainent leurs jours gris et notre humeur s'en ressent. Voilà sans doute pourquoi nous avons tant envie d'illuminer nos intérieurs. Plus que jamais aussi, nous avons envie de faire la fête, et de laisser notre attention habituelle céder la place à l'insouciance. Un cocktail détonnant qui conduit malheureusement chaque année à de nombreux drames.

Les risques

Du sapin de Noël au feu d'artifice du jardin en passant par la table de fête, les dangers sont partout et touchent malheureusement les grands comme les petits. Commençons par le sapin, symbole traditionnel de Noël, qui paraît pourtant bien inoffensif. Il peut se transformer en véritable torche et communiquer le feu à l'ensemble de votre maison au beau milieu de la nuit. En cause, les sapins naturels coupés depuis trop longtemps et donc particulièrement secs, les sapins floqués, mais aussi les sapins artificiels inflammables. En cause aussi les guirlandes lumineuses en mauvais état, mal branchées ou faisant l'objet de défauts et laissées allumées sans surveillance. Les bougies sont aussi à proscrire du sapin, mais il convient d'y prêter attention également au centre de la table ou en décoration sur les meubles. Les appareils à fondues et les friteuses provoquent également chaque année des incendies et des brûlures à divers degrés. Enfin, les feux d'artifices non conformes, mal utilisés ou utilisés sous l'influence de l'alcool condui-

sent eux aussi chaque année plusieurs dizaines de personnes dans les services de secours des hôpitaux.

Des actions

Dans le secteur de l'Horeca, des drames récents comme les incendies de l'hôtel Switel à Anvers ou dans une salle des fêtes à Volendam ont attiré l'attention des autorités et durcis les prescriptions légales pour éviter les incendies et leurs conséquences parfois catastrophiques. Pas ou peu de directives régissent par contre les précautions à prendre pour les particuliers. Aussi c'est le bon sens qui doit diriger vos choix et quelques conseils pratiques qu'il convient de garder à l'esprit. **Sapin de Noël** : ne placez pas l'arbre trop près de rideaux ou d'autres matériaux susceptibles de prendre feu. Veillez à ce que l'arbre soit stable et ne puisse être renversé. Placez de préférence votre arbre sur un support approprié rempli d'eau, ce qui empêche l'arbre de se dessécher. N'utilisez jamais de bougies sur l'arbre ou à proximité de celui-ci. Contrôlez le câblage de l'éclairage de l'arbre de Noël. Eteignez l'éclairage quand vous allez vous coucher ou quittez la maison. **Bougies** : placez les bougies dans un bougeoir solide sur une surface plane. N'utilisez pas de bougeoirs en matériaux inflammables. Soyez attentifs aux autres éléments décoratifs placés à proximité des bougies. Ne laissez jamais les enfants seuls avec des bougies allumées, même pour un court instant. Placez les bougies à des endroits que vous pouvez surveiller. **Fondues** : ne remplissez jamais le brûleur à proximité d'une flamme nue. Ne rem-

plissez le brûleur que lorsque celui-ci a refroidi et ne le faites pas à table. N'oubliez pas qu'une flamme d'alcool à brûler est peu visible. Elle peut encore être vive alors que vous la croyez éteinte. Placez les appareils électriques le plus près possible d'une prise de courant afin d'éviter que quelqu'un ne se prenne les pieds dans le fil électrique. En cas de fondue, prévoyez un couvercle pour éteindre une propagation de la flamme. Ne vous penchez pas par-dessus l'appareil à fondues pour attraper quelque chose. **Feu d'artifices** : n'achetez que des feux d'artifice avec un mode d'emploi dans votre langue. Lisez le mode d'emploi avant de l'utiliser. N'essayez jamais de rallumer une fusée récalcitrante. N'utilisez ni allumette, ni briquet, mais une mèche. Tirez le feu d'artifice dans un endroit dégagé en tenant compte d'une distance de sécurité par rapport aux gens, aux voitures, aux maisons... Evitez tout pétard dont la trajectoire est incertaine. Désignez un « bob » qui s'occupera de tirer le feu d'artifice.

Détails pratiques

Des informations détaillées peuvent être obtenues sur le site de l'union professionnelle des assureurs : Assuralia, à l'adresse www.assuralia.be Enfin, en cette période de petits cadeaux utiles, pensez sécurité : un détecteur de fumée, un extincteur pour la cuisine ne coûtent pas très chers et peuvent sauver des vies.

Infos complémentaires :

EDUCA-SANTÉ
Tél. : 071.30.14.88
Fax : 071.31.82.11
E-mail : doc@educasante.org
Web : www.educasante.org